

Edito

**2018 l'année des changements :
Fin des DP, CHSCT et du CE, mise
en place du CSE...**

ORDONNANCES MACRON : VERS UNE NEGOCIATION PLUS DIRECTE !



Gattaz le voulait, Macron l'a fait, ses députés l'ont voté : avec les ordonnances et les décrets associés : bienvenue à la purge des Instances Représentatives du Personnel... Disparition des CHSCT et des délégués du personnel, ...

Un peu de précisions, ce n'est pas une loi de progrès et d'avancées sociales, loin de là !

LE CHSCT est remplacé par une commission sans réelles prérogatives. 4 réunions devront être programmées pour s'inquiéter des conditions d'hygiène et de sécurité, « en tout et pour tout ». Cela veut tout simplement dire que l'entreprise ne sera même pas tenue de programmer des réunions propres à ces éléments fondamentaux, les

points pourront être abordés en fin de réunion. Les conditions de travail ne sont plus un problème pour l'employeur.

Les délégués du personnel sont remplacés par des représentants de proximité, au bon vouloir de l'entreprise. Nous allons voir ce que cela donne chez Keolis.

L'effet immédiat est une contraction du nombre d'élus. Mais le plus grave n'est pas là : le principe républicain d'application de la même loi pour tous disparaît. L'ordre public social devant obéir à la règle la plus favorable disparaît. On ne parle plus de loi du travail ou de code du travail, mais de loi de l'entreprise. Les risques sont grands de perdre nos acquis.

L'entreprise Keolis Lyon a invité l'ensemble des organisations syndicales pour discuter de l'établissement du Comité Social et Economique (CSE) et du protocole électoral. L'UGICT-CGT des TCL a d'ores et déjà programmé un ensemble de rencontre avec nos conseillers juridiques. Nous aurions voulu que les discussions s'étalent jusqu'en Octobre 2018, mais la direction veut une négociation à marche forcée pour des élections avant fin Juin 2018.

En tout état de cause, il y a un risque de professionnalisation de l'action syndicale. Pour l'UGICT-CGT des TCL cela ne peut que nuire aux salariés. Ainsi notre organisation syndicale réfléchit à une nouvelle adaptation permettant de rester en contact avec les salariés de l'entreprise. Surtout que l'entreprise pourra utiliser le référendum, avec les moyens de propagande et d'intimidation qui viendront avec bien sûr.

INTERRESSEMENT

La CGT signe, pourquoi?

C'est une première, la CGT jusqu'à ce jour s'est refusée à signer un accord d'intéressement: **POURQUOI?** C'est très simple, ils ne rapportaient rien ou que des miettes!!!

La pugnacité de la CGT et après des rencontres de négociations bilatérales avec la direction, amenant celle-ci à nous écouter et surtout nous entendre, sur l'abandon de critères pénalisants qui entérinent l'assurance du reversement d'un intéressement,

nous a amené à signer cet accord. Il ne faut pas oublier non plus que le contrat 2016/2022 signé entre KEOLIS et le SYTAL prévoit une enveloppe de 2 millions d'euros pour l'intéressement, c'est également une première. La signature de la CGT TCL de l'accord d'intéressement va vous faire gagner environ 400 euros.

Pour l'UGICT CGT ce n'est pas satisfaisant, puisque le combat de toujours est l'augmentation du point 100 qui est une réelle augmentation de notre salaire et non une prime éphémère....



Risques de BURN OUT ou Epuisement au travail

De plus en plus de médecins et de sociologues du travail se penchent sur ce phénomène en constante augmentation qui touche toutes les catégories de salariés, de l'ouvrier au cadre. Les premiers constats de leurs recherches sur les principales causes de cet épuisement au travail sont les perpétuels changements imposés par l'entreprise, tels que les restructurations, l'externalisation, la sous-traitance, la ré internalisation, le manque d'effectif, les modifications d'horaires, la recherche incessante de productivité, le manque de reconnaissance et d'évolution.

A UMS et plus particulièrement à très court terme, à UTS maintenance, il y aura un risque très important d'épuisement au travail. Le passage en force de la DST pour imposer et justifier le travail en 4x8 contre la volonté des salariés, est soi-disant de les monter au même niveau de compétence. Pour l'UGICT-CGT, la montée en compétence ne peut se faire sans véritables formations et par la spécificité de nos métiers, par la transmission des savoirs, or le manque crucial d'effectif ne les permet pas. Ce n'est pas en dégradant les conditions de travail, mais pire, les conditions de vie, qui règlera le problème. Mais apparemment la science infuse de certains responsables afin de palier aux carences de l'entreprise, prime sur la santé des salariés.

Rapport SPINETTA

L'ancien PDG d'AIR France qui a précipité son entreprise dans le vide, s'attaque dans un rapport, à la SNCF. Outre la casse du statut des cheminots, c'est bien une privatisation du Rail et de l'entreprise qui s'annonce. Nul doute que notre actionnaire principal (SNCF) ainsi démantelé aura, la main lourde sur ces filiales comme Keolis et GEODIS afin de nettoyer le Groupe.

Vous entendrez prochainement dans les médias tout et n'importe quoi sur le statut du cheminot, comme vous entendez souvent d'ailleurs tout et n'importe quoi sur le statut d'un agent TCL.



Ne nous trompons pas de cible : Ceux qui agressent les salariés et asphyxient les finances publiques, ne sont pas les cheminots et les salariés des filiales SNCF comme KEOLIS. **Ces personnes travaillent chaque jour à œuvrer pour rendre un Service au Public.** Les responsables de la dégradation des statuts, des conditions de travail et du service rendu à l'utilisateur sont loin du terrain, dans les salons feutrés, et ne prennent les transports en commun que lorsque les caméras sont là pour flatter leur égo. Soyons fiers de notre travail et coupons court aux conversations anti-salariés. Préparez vous à faire face .

L'UGICT-CGT des TCL

Les dessous de notre nouvelle fiche de paie

Sa "nouvelle" forme, déjà en vigueur depuis plus d'un an à Keolis, est devenue obligatoire au 1er janvier 2018, et elle a été présentée comme un progrès par le gouvernement Macron, car soi-disant plus lisible pour les salariés avec la suppression de quelques lignes. Ceux qui ont vu une différence sont très forts !!!

Mais au delà de la forme, **c'est une nouvelle attaque sournoise sur notre système de protection sociale et solidaire.** A grands renforts médiatiques, vous avez tous entendu que notre salaire allait augmenter entre 12 et 25 euros, grâce à la suppression de notre part de cotisations sociales maladie de 0.75% et de 1% de cotisation chômage, remplacé par une augmentation de 1.7 point de la CSG.

Mais ces quelques euros gagnés sont déjà amputés et seront très rapidement une perte sèche pour nous, car les cotisations maladie et chômage étaient déductibles de nos impôts, **pas la CSG.**

Deuxième conséquence de la suppression de la cotisation maladie, le gouvernement a réduit de 1.5 milliard d'euros/ an le budget des hôpitaux et ce sur les 5 années Macron, avec à la clé une diminution des remboursements. Cela veut donc dire que l'argent de la CSG ne sera pas reversé en intégralité à l'assurance maladie. **Il faut**

Votre mutuelle KEOLIS Lyon, vous la voyez comment ?

Vos représentants CGT et UGICT CGT de la commission de suivie de la mutuelle sont là pour porter lors des réunions plénières vos questions et interrogations sur le traitement des dossiers, remboursements, accueil, prise en compte des mails, suivi des dossiers..... etc....

Afin de répondre à vos attentes nous vous proposons de nous remonter vos questions par mail:

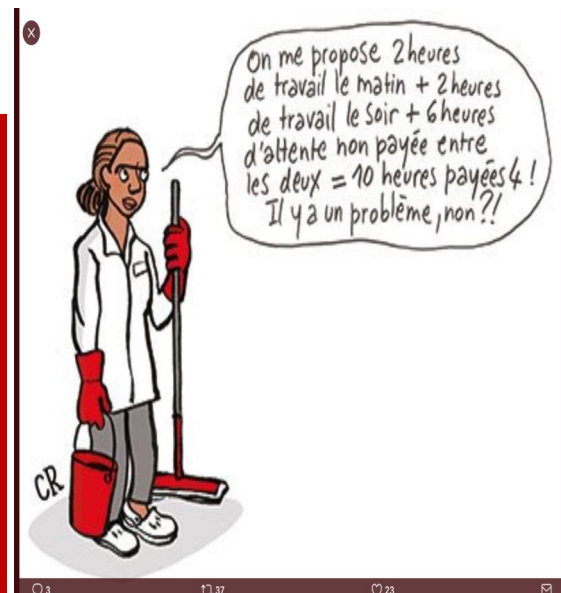
lacgt.tcl@free.fr et ugict.cgt.tcl@free.fr

bien compenser les cadeaux de l'ISF fait aux grandes fortunes, payer les fastes de nos dirigeants et engranger les fonds pour supprimer les impôts locaux dans trois ans. Elle va nous coûter cher cette réforme des impôts, et les gagnants ne seront pas nous. Déjà un grand nombre de personnes dans ce pays renonce à certains soins mal remboursés par les mutuelles, qu'en sera-t-il demain ? Quelle Qualité des soins apportée aux malades avec une telle restriction budgétaire ?



Il en sera de même pour les conditions d'accès au chômage et des allocations faisant porter sur les salariés la responsabilité de leur licenciement. Rappelons que dans la loi travail, les employeurs peuvent licencier sans besoin de se justifier, sans oublier le plafonnement des indemnités prudhommales. Le Médef dit merci Macron.

Avez vous vu aussi la suppression du numéro URSAF, organisme chargé de collecter nos cotisations, regroupé maintenant sous une rubrique "santé" ? Ce changement n'est pas anodin, il prépare la privatisation de la sécurité sociale au profit de grand groupes d'assurance. Ce sera le modèle anglo-saxon, ceux qui auront les moyens pourront se soigner, les autres ???



<http://congresugict.fr/index.html>

18^E CONGRÈS
20-23 MARS
PERPIGNAN

RIEN N'EST ÉCRIT D'AVANCE



Pendant 4 jours, 600 délégués ingés, cadres, Agents de Maîtrises et techs représentant 80 000 affilié.es sont invités à débattre et à déterminer ensemble les lignes directrices des 3 années à venir. Référence syndicale dans l'encadrement, notamment par son dynamisme, la qualité et la précision de ses analyses et de ses expertises, l'UGICT-CGT rassemble ses syndiqués.

Ce 18e congrès met l'accent sur :

- les enjeux environnementaux : le sens et le contenu de la croissance, le lien entre la société et le travail, autour des expériences concrètes des salariés à responsabilités qui, par leurs savoirs et savoir-faire, construisent des alternatives environnementales et sociales.
- le numérique, le progrès technologique au service du progrès humain.
- la vie syndicale de l'UGICT-CGT, son bilan précis, sa représentativité pour une plus grande attractivité du syndicalisme.

Syndicat UGICT-CGT des TCL

COMMENT NOUS JOINDRE

Sur le net :

<http://www.ugictcgttcl.org>

Téléphone:

06.08.25.39.53 // 06.52.21.58.50

Mail :

ugict.cgt.tcl@free.fr